

Fontaine de Vallabrix

Date origine non connue.

Construction au dessus de la source style XVIème. (Fontaine)

Avant 1753, ils existaient déjà les fonctions lavoir et abreuvoir.

Informations issues des registres des Consuls de Vallabrix de l'époque.

Probablement beaucoup plus sommaire, avec une implantation un peu différente, sans doute au fil de l'eau en suivant la pente naturelle d'origine du terrain ?

Depuis cette époque, on remarque qu'il est nécessaire de restaurer les installations une fois par siècle environ. Ceci, vraisemblablement du aux intempéries dévastatrices et également du aux passages des troupeaux, sur ce terrain humide, pour s'abreuver.

1753 : 1^{ère} panne. Notée sur les registres des Consuls de Vallabrix.

Extrait de la délibération du 4 février 1753, 1^{er} Consul Pierre Bounaud.

« Sur quoi l'assemblée à unanimement délibérer de présenter à Mgrs l'Intendant pour le supplier de permettre qu'il fera un devis pour réparation qu'il est indispensable de faire à la fontaine publique du dit Valabrix pour empêcher que l'eau n'y croupisse, étant la seule que les gens ont pour leurs usages et leurs bestiaux, de faire procéder aux publications et recevoir les offres et de passer le bail à ceux qui feront les meilleures conditions. »

16 ans sont nécessaires pour aboutir à une restauration de cet ensemble fontaine, abreuvoir et rafraichissoir.

Devis de 600 livres dressé par le Sieur Rollin Architecte à Uzès. (1768)

Adjudication à la bougie à 475 livres au Maitre maçon Boireaux de St Quentin.

Réception le 4 octobre 1769. (Travaux sur 2 saisons.)

Extrait de la délibération du 8 septembre 1769, 2 Consuls Noé Gay & Etienne Guiraud.

Les Consuls font le point sur l'avancement des travaux et modifications intervenues.

« Sur quoi l'assemblée a unanimement délibéré que les abreuvoirs seront diminués d'une toise (2 m env.), sur leurs longueurs, que les 2 bassins pour rafraichir le linge avancés d'autant de façon que le 1^{er} puisse être vu en allant à la fontaine, qu'ils seront de même que les lavoirs un peu plus du coté du jardin du prieur pour que l'on puisse laver des 2 cotés, en observant de laisser assez de large pour le passage des eaux pluviales, à cet effet l'entrepreneur pourra se servir des pierres de taille ou vives qui servaient auparavant pour laver en les plaçant à l'entrée, deux des pierres de Chamberland qu'ils doivent fournir, que les eaux pluviales venant du village seront conduites et passeront entre les bassins et lavoirs et la muraille du jardin de Mr le prieur pour aller se jeter dans le fossé au dessous du lavoir, que le pavé qui va devoir être fait du coté de la terre de la Condamine sera du coté du jardin où les eaux pluviales auront un plus libre cours sans craindre aucun engorgement. »

Donc nouvelle implantation, origine de l'implantation actuelle, qui tient compte du passage des eaux pluviales, début du lavoir, dans la partie amont rafraichissoir avec un canal abreuvoir.

Extrait de la délibération du 16 octobre 1769, 2 Consuls Noé Gay & Etienne Guiraud.

« Les Consuls ont dit qu'André Boireaux entrepreneur des ouvrages et réparations de la fontaine publique de cette communauté suivant le bail qui lui fut passé le 28 août 1768, les ayant finis le Sieur Rollin architecte d'Uzès qui en avait dressé devis se serait rendu au présent lieu à la réquisition des Consuls et conseillers politiques le 4 octobre courant pour la vérification et réception des sus ouvrages et réparations, et après y avoir procédé, il aurait trouvé que tout était bien et dument fait conformément au devis, et que les augmentations d'ouvrages faites par l'entrepreneur consistent en des plus grandes épaisseurs et profondeur des murs, que suivant l'article 8 du devis, on n'avait pas pu prévoir, la source étant trouvée plus considérable qu'on ne croyait

ont été estimé par Mr Rollin à la somme de 125 livres ainsi qu'il conte de son procès verbal mis à la suite du devis contenant vérification et réception des ouvrages. Qu'il est du au Sieur Rollin architecte 16 livres pour ces 2 journées, à raison de 8 livres chacune, l'une pour vérifier les fondations et décider les augmentations et l'autre et l'autre pour examiner si on exécutait l'ouvrage conformément au devis. Et comme il est juste de payer au dit entrepreneur 125 livres pour le montant des réparations, et au Sieur Rollin les 16 livres pour ses 2 journées, et de les faire vérifier aux états prochains de même que la somme de 475 livres prix du bail que les Consuls ont payé au dit entrepreneur des deniers avancés par les divers habitants de la communauté après réception d'ouvrages.

Les Consuls requièrent de délibéré sur ce dessus. »

Coût de l'opération 616 livres, sommes avancées par des particuliers au denier 25 sans retenue. (Soit 25% net)

On notera au passage que les eaux de cette fontaine ne sont pas faciles à contenir, il a fallu revoir les fondations et l'épaisseur des murs du bassin en aval de la source. Cette remarque a son importance dans l'épisode du siècle suivant.

1855 : 2ème panne. Notée sur les registres du Conseil de Vallabrix.

(Durée 5 ans)

7 Octobre 1855 : Réception des travaux de restauration faits par Bouzanquet.

Un différent suivra les travaux du Sieur Bouzanquet Architecte Entrepreneur de Nîmes.

Un courrier du 24 février 1858 adressé à la préfecture, montre que des travaux ont été réceptionnés le 7 octobre 1855. Bouzanquet réclame 1040,27 F non payés et engage l'affaire au tribunal civil d'Uzès. (Archives du Gard réf. : 20-2054.) Courrier très important pour la chronologie et compréhension de ce qui suit.

Extrait de la délibération du 17 février 1856. Maire Amable Brun (1855-1860)

A priori serait sans suite ? Peut-être, que le résultat des réparations d'octobre 1855 donne à réfléchir ? Ceci pourrait contredire le livre, Mon Village Natal, de Pierre Faustin Gouffet ?

« Mr le Maire ayant exposé sur le bureau le plan et devis dressé par Mr Caucanos pour les réparations qu'il y a faire pour la fontaine publique de la dite commune, et dont elles sont très urgentes.

Le conseil municipal ayant examiné attentivement le plan et devis et reconnaissant que réparations sont très utiles et nécessaires pour la salubrité de l'eau est d'avis d'approuver le plan et devis, et de voter une somme de 900 francs pour cette dépense. »

Contestation des travaux de Bouzanquet, Extraits de la délibération du 9 mai 1858.

« Qu'il y a environ 3 ans, en 1855, l'administration, le conseil crurent devoir porter l'attention sur le mauvais état de la fontaine communale et chercher le moyen d'y remédier.

Le mauvais état étant reconnu de tous les habitants, et la réparation indispensable, il fut unanimement convenu d'opérer.

Les dites réparations et réaliser dans l'intérêt de la commune une amélioration importante et peu onéreuse que réclament les habitants et que d'une utilité incontestable recommandait à la sollicitude de l'administration et au conseil ; il fut arrêté que la fontaine publique, qui était alors en l'état de simple source à cuvette serait transformée en source jaillissante à l'aide de murs destinés à contenir les eaux et qui élevant leur niveau permettraient de placer des robinets.

Les réparations étant urgentes et devraient être peu coûteuses, puisque l'ensemble était estimé à cinq ou six cents francs, et dans l'ignorance des règles et formalités administratives ; l'administration et le conseil de la commune de Vallabrix confirait sans autorisation préalable de l'autorité supérieure, l'exécution des réparations et améliorations votées à M. Bouzanquet qui avait conçu le projet et s'était engagé à réaliser.

.....

Cette démarche en autorisation de poursuivre nous a été transmise à la date du 26 février aussi dernier avec invitation de soumettre le dit mémoire au conseil municipal dans la plus prochaine session ordinaire et de la renvoyer ensuite avec une expédition de la délibération qui sera intervenue en y joignant les renseignements que

l'affaire peut comporter par exploit du 3 mai 1858 le Sieur Bouzanquet à actionné devant le tribunal civil d'Uzès le Maire de la commune de Vallabrix pour le faire condamner en la dite qualité et encore en nom personnel en payement de la somme de 1040,27 francs.

L'instance judiciaire est donc engagée à la poursuite et diligence de Sieur Bouzanquet. »

Deux audiences au tribunal civil d'Uzès en juillet et novembre 1858. (Archives du Gard Réf. 8U/1-64). Bouzanquet obtient gain de cause et sera payé avec intérêt depuis le 24 février 1858, date de l'arrivée de son courrier, de demande d'autorisation de poursuivre, en préfecture.

1859 : Nouveau projet de restauration (Implantation actuelle, sans trace du bâtiment du lavoir).

Architecte : Aimé Bègue d'Uzès, Maître maçon Auguste Michel d'Uzès.

(Devis et plan Archives du Gard réf. : 2O-2054.)

Extrait de la délibération du 17 février 1861. Maire Louis Desplans (1860-1876)

« Mr le Maire président, après avoir donné connaissance au conseil du règlement de compte dressé par Mr Bègue, architecte à Uzès, en date du 18 octobre 1860, des travaux exécutés par le Sieur Michel, Maître Maçon pour la reconstruction de la fontaine, lavoir et abreuvoir de cette commune en vertu de l'adjudication qui lui fut consentie le 30 octobre 1859.

Ainsi que de la lettre du sus dit Michel qui demande à être payé de la somme de 281,76 francs que la commune lui reste devoir sur la somme de 2281,76 montant des travaux exécutés à la dite fontaine, lavoir et abreuvoir.

L'a invité à donner son avis à ce sujet.

Le conseil après avoir examiné le règlement de compte précité a reconnu fondée la demande du Sieur Michel et considérant qu'il n'existe aucun crédit sur le budget 1861 pour le paiement de cette somme de 281,76 francs, il prie Mr le Préfet de vouloir bien ouvrir sur le budget de l'année courante un crédit de 281,76 francs pour l'entier paiement du Sieur Michel entrepreneur des travaux précités. »

Donc réception des travaux le 18 octobre 1860.

1885 : Aménagements complémentaires. Maire Joseph Desplans (1878-1888)

Extrait de la délibération du 16 août 1885 :

« Mr le Maire expose au conseil municipal que des plaintes lui sont fréquemment faites par un grand nombre d'habitants de Vallabrix au sujet des voyageurs et marchands ambulants qui de passage dans la commune campent près de la fontaine et que les eaux de celle-ci sont souvent rendues répugnantes. Pour donner satisfaction et pour droit au désir à la population de Vallabrix il propose au conseil de faire fermer la fontaine et d'y faire établir deux corps de pompe et l'invite à en délibérer.

Le conseil municipal considérant les motifs fondés de l'exposé de Mr le Maire décide à l'unanimité que l'ouverture du réservoir de la fontaine sera par les soins de Mr le Maire fermé et qu'il y fera établir deux corps de pompe il vote pour cette dépense la somme de trois cents francs il prie Mr le Préfet d'ouvrir un bulletin de crédit spécial pour cette dépense. »

Pour info : Portes, d'accès pour puisage à la fontaine, supprimées

Ouverture devant la fontaine réduite et fermée, mise en place des 2 pompes.

Sauf traces de réparations non à l'identiques, c'est la configuration actuelle.

Concernerait la toiture au dessus du réservoir atenant à la fontaine.

Invention du béton armé, Joseph Monier 1823-1906 St Quentin la Poterie.

S'installe à paris en 1849. Horticulteur (Bac à fleurs, réservoir etc.).

12 brevets déposés de 1867 à 1891.

Au cours de mes recherches, je n'ai pas trouvé de trace du bâtiment au dessus du lavoir.

Si cette absence de trace se confirmait, on pourrait aussi supposer que ce bâtiment ait été construit plus ou moins bénévolement ?

Ce bâtiment a été restauré à l'identique (notamment charpente et toiture) en 2003 environ par l'entreprise Cornilleau de Vallabrix. (Pierres des murs jointoyées).